Ouverture d'un concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux de l'économie et de l'industrie, au titre de l'année 2022.

Ce concours permet d'accéder aux fonctions et missions suivantes :

- **Les Techniciens Supérieurs de l'Economie et de l'Industrie (TSEI) exercent leurs fonctions à l'administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les services à compétence nationale relevant des ministres chargés de l'économie, de l'industrie et de l'écologie et dans les établissements publics de l'Etat en relevant ainsi qu'à l'autorité de sûreté nucléaire.**
- **Ils effectuent des études, des enquêtes, des expertises et des contrôles dans les domaines de la sécurité, de la protection de l'environnement, de l'exploitation des ressources minières, de la métrologie et de l'économie.**
- **Les Techniciens Supérieurs Principaux de l'Economie et de l'Industrie (TSPEI) ont vocation à occuper des emplois nécessitant des qualifications particulières.**

Tout au long de leur carrière, les TSPEI bénéficient d'une formation professionnelle adaptée, notamment lors de la prise d'un nouveau poste, souvent complétée par un « tutorat ».

La rémunération nette mensuelle débute autour de 2 000 € et progresse tout au long de la carrière jusqu'à 4 000 € nets mensuels.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

- Les inscriptions seront ouvertes à compter du **mercredi 1er juin 2022** sur l'espace recrutement du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

Jusqu'au **vendredi 15 juillet 2022 à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur.

- Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront en région parisienne
    - **les mercredi 7 et jeudi 8 septembre 2022** pour le concours externe**,**
    - **le mercredi 7 septembre** pour le concours interne.

- La date limite d'envoi est fixée au **jeudi 20 octobre 2022 jusqu'à 18 heures** (heure de métropole), délai de rigueur (seuls les candidats reconnus admissibles à l'issue de l'épreuve écrite doivent remettre ce dossier).

- L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à compter du **lundi 7 novembre 2022**.

Vous trouverez ci-après le lien vous permettant d'accéder à l'espace recrutement ministériel pour vous inscrire par voie de téléprocédure : https://www.economie.gouv.fr/recrutement

Pour en savoir plus :

- Présentation du concours
- Accéder à la téléprocédure d'inscription
- Dossier de RAEP (doc - 141 ko)
- Note_d-information (à lire impérativement) (pdf - 275,8 ko)
- Plaquette (pdf - 434,2 ko)